

☎ : 04.50.60.50.04

E-mail : mairie@hautevillesurfier.fr

ARRETE MUNICIPAL N° 13/2022

Réglementation de la circulation RD 3 Route de Rumilly
Concernant la réalisation des travaux d'ouverture de chambres

Le Maire de la Commune de HAUTEVILLE-SUR-FIER,

Vu l'article L2122-22-2°, du code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Route et notamment ses articles R 411-21-1,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, modifié, relatif à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant qu'il incombe au Maire, dans le cadre de ses pouvoirs de police de la circulation, de veiller à la sécurité des usagers de la voie publique,

Vu la demande de l'entreprise *EIFFAGE* concernant des travaux d'ouverture de chambres Télécom t tirage de câbles pour le compte de *ORANGE*,

Considérant qu'il importe de faciliter l'accomplissement de ces travaux tout en garantissant la sécurité

ARRETE

Article 1er : Les travaux débuteront le Lundi 04 Avril 2022 pour une durée calendaire de 7 jours dont 2 jours dans la période.

Article 2 : La circulation sera régulée par alternat manuel et limitée par une vitesse à 30 km/h au niveau du chantier des travaux.

Article 3 : La signalisation nécessaire sera assurée par l'entreprise *EIFFAGE*.

Article 4 : La durée des travaux pourra varier sans modification du présent arrêté.

Article 5 : Sont chargés de l'exécution du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

EIFFAGE
Gendarmerie de RUMILLY
C.E.R.D de RUMILLY
Service départemental d'Incendie et de Secours
CPI d'Hauteville sur Fier

Fait à Hauteville sur Fier, le 31 mars 2022.

Le Maire,
Roland LOMBARD

